



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0718

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Densification du centre - Reconversion du Centre de longs et moyens séjours - Clôture de l'enquête publique

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0718**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Densification du centre - Reconversion du Centre de longs et moyens séjours - Clôture de l'enquête publique**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de densification du centre d'Albigny sur Saône consiste en la restructuration et l'extension du centre-bourg sur la friche hospitalière du centre de longs et moyens séjours (CLMS) par :

- le développement d'un nouveau quartier mixte composé d'activités, de logements et d'équipements communaux,
- la restructuration des espaces publics et la création d'une voie nouvelle,
- la construction d'un centre hospitalier gériatrique.

Par arrêté n° 2008-08-25-R-0269 en date du 25 août 2008, il a été mis en place une enquête publique relative au dossier d'aménagement, conformément :

- au décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- à la circulaire du 27 septembre 1985 et au décret n° 85-453 du 23 avril 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Cette enquête publique s'est déroulée du 8 septembre au 9 octobre 2008 à l'hôtel de ville d'Albigny sur Saône ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine.

Une seule observation a été enregistrée, qui ne remet pas en cause le projet car elle concerne une incompréhension du projet, à savoir :

- la création de carrefours à feux.

Considérant que le projet présenté à l'enquête publique répond à une nécessité d'aménagement, monsieur le commissaire-enquêteur a estimé que l'intérêt général de l'opération était établi et a donc émis un avis favorable au projet. Cet avis est assorti des réserves concernant :

- la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, construction de collecteurs, récupération des ruissellements du chemin des Combes, réutilisation du dalot existant, vérification de la capacité des réseaux existants à évacuer les flux,
- l'évacuation des revêtements de surface existants vers un centre agréé de recyclage,

et de recommandations concernant :

- la mise en place d'une barrière pour séparer les circulations sur la rue Jean Chirat.

Les réserves et les recommandations ayant déjà été prises en compte dans le projet, il est proposé d'approuver le dossier d'aménagement de densification du centre-ville d'Albigny sur Saône tel que soumis à enquête publique et qui comprend :

- l'aménagement du talus attenant à l'équipement communal et à l'accès à la Maison des associations depuis la voie nouvelle (mise en valeur paysagère, réfection des murs et escaliers existants, comblement des voûtes situées sur la rampe d'accès à l'équipement),
- la création d'une voie nouvelle pour desservir le sud de la Commune et le quartier en développement (deux opérations d'habitat composées d'un programme de 36 logements sociaux et d'un programme de construction privé, un équipement communal, un équipement hospitalier),
- la réalisation d'un réseau d'assainissement séparatif, d'une extension du réseau d'eau potable et d'un bassin de stockage sous parking et voirie,
- la création d'un parking public communautaire,
- la transformation de la rue Jean Chirat en voie pour mode doux,
- le réaménagement de la rue Etienne Richerand (entre la rue Jean Chirat et le chemin des Combes).

En outre, l'article L 126-1 du code de l'environnement issu de l'article 144 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise que, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de l'établissement public, responsable du projet, doit se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

La présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement, a pour objet de confirmer l'intérêt général de cette opération.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 4 400 000 € TTC comme indiqué dans la délibération n° 2007-4494 du 12 novembre 2007.

Il est rappelé au Conseil que les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ouvert, hormis les petits lots qui seront traités sur les marchés annuels à bons de commande ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de densification du centre-ville d'Albigny sur Saône.

2° - Confirme l'intérêt général de cette opération et prononce la déclaration de projet.

3° - Prononce la clôture de l'enquête publique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.